

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 25 Septembre 2014

L'an 2014 et le 25 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : BURCEZ Virginie, CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 17/09/2014

**Date d'affichage** :

**A été nommée secrétaire** : Mme BURCEZ Virginie

**Objet des délibérations**

#### SOMMAIRE

2014-28 - D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAULXURES

2014-29 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2014-30 - RÈGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE DE LA COMMUNE

2014-31 - ENQUETE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ H2 AIR POUR L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN "SOURCE MEUSE" SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DAMMARTIN SUR MEUSE, DAMREMONT, LE CHATELET SUR MEUSE.

2014-32 - ENQUETE PUBLIQUE DE LA SAS PARC EOLIEN HM1 POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DAMMARTIN SUR MEUSE ET SAULXURES

**Réf : 2014-28 - D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAULXURES**

M. BRUNOT Hervé, vice-président de l'association foncière de remembrement de Saulxures expose le courrier de la Préfecture et propose à l'assemblée la candidature de M. MAIRE Patrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. MAIRE Patrice, demeurant 3 route de Vicq 52140 SAULXURES, membre de l'association foncière de remembrement de Saulxures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2014-29 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique départementale,

Vu le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales,

Vu le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République,  
Vu la délibération du conseil général en date du 27 juin 2014

Considérant que le conseil général propose une assistance technique dans les domaines de la voirie définie dans la convention présentée en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise l'intervention du service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire pour les missions précisées dans la convention annexe
- approuve le montant de la contribution de la commune arrêtée selon le barème départemental à 101.25 € pour l'année 2014. Etant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités indiquées à l'article 6 de la convention
- habilite le maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

#### **Réf : 2014-30 - RÈGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Le Maire expose le règlement du service eau potable de la commune de Saulxures que la commission communale "Eau et assainissement" a établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter le nouveau règlement du service eau potable de la commune de Saulxures ci-joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2014-31 - ENQUETE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ H2 AIR POUR L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN "SOURCE MEUSE" SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DAMMARTIN SUR MEUSE, DAMREMONT, LE CHATELET SUR MEUSE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique quant à l'exploitation d'un parc éolien par la société H2 AIR sur les communes de Dammartin sur Meuse, Damrémont et Le Chatelet sur Meuse, du 15 septembre 2014 au 15 octobre 2014. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; Saulxures étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique est effectué (depuis le 11 septembre 2014, date de réception du courrier de la Préfecture).

La préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation émanant de la société H2 AIR.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à cette implantation.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2014-32 - ENQUETE PUBLIQUE DE LA SAS PARC EOLIEN HM1 POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DAMMARTIN SUR MEUSE ET SAULXURES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique quant à l'exploitation d'un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN HM1 sur les communes de Dammartin sur Meuse et Saulxures, du 13 octobre 2014 au 14 novembre 2014. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; Saulxures étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique est effectué (depuis le 24 septembre 2014, date de réception du courrier de la Préfecture).

La préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation émanant de la SAS PARC EOLIEN HM1.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à cette implantation.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

En mairie, le 09/10/2014  
Le Maire  
Jean-Pierre DUPUY

